



N° D391 / 2022  
Domaine : 1.1.8

Le Maire de Bois-Colombes, Vice-Président du Département des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2122-1 et R. 2122-3 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 qui donne délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant que, dans le cadre de la saison culturelle 2022-2023, la Commune de Bois-Colombes entend proposer un quota de 30 places par spectacle qu'elle présente, destinées à la vente sur internet via une billetterie informatique ; qu'il convient de passer un marché pour chaque spectacle concerné ;

Vu les offres économiquement avantageuses transmises par France Billet Service Musiques Actuelles ;

## DECIDE

**Article 1 :** D'attribuer à la société France Billet Service Musiques Actuelles, sise France Billet - les Mercuriales - 40 rue Jean Jaurès - 93170 Bagnolet, les marchés relatifs à la vente via une billetterie informatique de places pour les spectacles de la saison culturelle 2022-2023 énumérés à l'article 2, le nombre de places par spectacle étant fixé à 30.

**Article 2 :** Un marché est conclu pour chaque spectacle cité ci-dessous :

- « Une vie de pianiste » - le vendredi 30 septembre 2022 – Salle Jean Renoir ;
- « Virginie Hocq » - le vendredi 07 octobre 2022 – Salle Jean Renoir ;
- « Grou » - le dimanche 09 octobre 2022 – Scène Mermoz ;
- « Le champ des possibles » - le vendredi 14 octobre 2022 – Scène Mermoz ;
- « Motion » - le vendredi 18 novembre 2022 – Salle Jean Renoir ;
- « Je ne cours pas, je vole » - le vendredi 25 novembre 2022 – Salle Jean Renoir ;
- « À petits pas bleus » - le dimanche 27 novembre 2022 – Scène Mermoz ;
- « Liz Cherhal » - le vendredi 02 décembre 2022 – Salle Jean Renoir ;
- « Facécie » - le vendredi 09 décembre 2022 – Salle Jean Renoir ;
- « Les Frères Colle » - le vendredi 06 janvier 2023 – Salle Jean Renoir ;
- « Enzo Enzo » - le vendredi 20 janvier 2023 – Salle Jean Renoir ;

- « Lorsque Françoise paraît » - le vendredi 27 janvier 2023 – Salle Jean Renoir ;
- « Incandescences » - le vendredi 03 février 2023 – Salle Jean Renoir ;
- « One » - le dimanche 12 février 2023 – Salle Jean Renoir ;
- « Les sea girls » - le vendredi 17 mars 2023 – Salle Jean Renoir ;
- « Géométrie Variable » - le vendredi 24 mars 2023 – Salle Jean Renoir ;
- « Sage comme un singe » - le dimanche 26 mars 2023 – Scène Mermoz ;
- « L'Education de Rita » - le vendredi 31 mars 2023 – Salle Jean Renoir ;
- « Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée » - le vendredi 07 avril 2023 – Salle Jean Renoir ;
- « Framboise Frivole » - le vendredi 14 avril 2023 – Salle Jean Renoir ;

**Article 3 :** Le prix de la commission pour chaque marché à l'exception du marché des spectacles, « Virginie Hocq », « Motion », « Facécie », « Enzo Enzo », « Lorsque Françoise paraît », « Les sea girls » « Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée » et « Framboise Frivole » est de 2,00 euros par billets vendus via la billetterie informatique gérée par France Billet.

Le prix de la commission pour le marché des spectacles « Virginie Hocq », « Motion », « Facécie », « Enzo Enzo », « Lorsque Françoise paraît », « Les sea girls » « Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée » et « Framboise Frivole » est égal à 10% du montant du billet vendu via la billetterie informatique gérée par France Billet.

**Article 4 :** Les présents marchés prennent effet à compter de leur signature respective et se termineront la veille de l'événement à 22h00.

Bois-Colombes, le 20 septembre 2022

LE MAIRE,  
Vice-Président du Département  
des Hauts-de-Seine,



*[Signature]*  
Yves REVILLON